

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-sept mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°5 : 27
Du point n°6 au point n°8 : 28
Du point n°9 au point n°10 : 27
Au point n°11 : 28
Du point n°12 au point n°14 : 29
A partir du point n°15 : 30

Nombre de pouvoirs : 9

Du point n°1 au point n°8 : 9
Du point n°9 au point n°10 : 8
Au point n°11 : 7
Du point n°12 au point n°14 : 8
A partir du point n°15 : 7

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°5 : 36
Du point n°6 au point n°8 : 37
Du point n°9 au point n°11 : 35
A partir du point n°12 : 37

Etant précisé que du point n°32 à n°45 : 36 (le Président ne prenant pas part au vote des comptes administratifs)

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel (à partir du point n°11), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°15), M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique (à partir du point n°6), Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LAPIERRE Julien, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis (du point n°1 au point n°8 puis à partir du point n°12), M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.BODART Michel, pouvoir donné à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse (jusqu'au point n°10 inclus)
M. BOONAERT Jean-Philippe, pouvoir donné à M.MOUQUET Denis (sauf du point n°9 au point n°11 inclus)
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, pouvoir donné à Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°14 inclus)
Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à Mme FERMENTEL Geneviève
Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe
M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M.THOREZ Jean-Claude
M.VANECLOO Serge, pouvoir donné à M.DELABRE Aimé
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee (a donné pouvoir à Mme LORPHELIN Martine absente)
M. BOONAERT Jean-Philippe (du point n°9 au point n°11 inclus)
M.DELVALLE Jean
Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°5 inclus)
M.FICHEUX Bruno (a donné pouvoir à M.LORIDAN Bernard absent)
M.LORIDAN Bernard
Mme LORPHELIN Martine
M.MOUQUET Denis (du point n°9 au point n°11 inclus)

Secrétaire de séance : M.DELABRE Aimé

Délibération n°2024D037 – Habitation, Actions sociale et CIAS - Lancement d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH).

La Vice- Présidente expose au Conseil :

Vu la délibération n°2023D200 du 19 décembre 2023 relative à l'arrêt de projet du PLH,
Vu l'Étude « Lutte contre la vacance des logements sur le territoire du Syndicat Mixte Flandre et Lys »,

Considérant que la CCFL dispose sur son territoire de logements anciens nécessitant des travaux d'amélioration, notamment énergétique, de grands logements devant être adaptés en petits logements pour répondre à une demande sur le territoire ainsi que de permettre aux personnes âgées de rester dans leur logement grâce à leur adaptation,

Considérant que l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), dont la mission consiste en la mise en œuvre de la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés anciens, accompagne les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs opérations programmées en faveur de l'habitat ancien,

Considérant que la CCFL sollicite l'ANAH pour la réservation de crédit de l'étude pré-opérationnelle dans le cadre de la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH/RU) sur son territoire afin d'établir un dispositif d'aide à la rénovation du parc privé sur le territoire communautaire,

Considérant que cette OPAH/RU permettra, sur une durée de 5 ans, d'être accompagné pour la réhabilitation des logements anciens (immeubles et maisons individuelles privées) situés dans un périmètre défini ainsi que de bénéficier d'aides financières (sous conditions),

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- de donner un avis favorable au lancement d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour le lancement d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 09 avril 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Aimé DELABRE

Jacques HURLUS

